



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 103425

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de réussite du permis de conduire. Chaque année, près de 1,5 million de candidats tentent d'obtenir le permis de conduire. Le permis de conduire est un élément essentiel de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les jeunes. Le 13 juin 2014, le Gouvernement a engagé une réforme du permis de conduire pour le rendre plus accessible en réduisant les délais et les coûts. La réforme s'avère être efficace. D'une part, depuis le 1er juillet 2016, le dispositif du permis à 1 euro par jour a ainsi été étendu. Et dès le 15 mars 2017, le permis de conduire pourra être pris en charge avec le compte personnel d'activité. D'autre part, depuis 2014, les délais d'attente ont reculé de 30 % en moyenne (passant en moyenne de 90 à 63 jours). Mais si la diminution des délais est souhaitable, elle ne doit pas s'accompagner d'un important taux d'échec. M. le député, président du groupe d'études Automobile à l'Assemblée nationale, lui demande quel est le taux de réussite de l'examen du permis de conduire depuis la réforme et quelles sont les mesures qui permettent de s'assurer d'un taux de réussite pertinent. En outre, il lui demande quelles mesures pourraient être envisagées pour adapter les épreuves du permis de conduire aux évolutions technologiques des véhicules, telles que la boîte de vitesse automatique, voire même le véhicule autonome.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103425

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2167

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)